



EB-2014-0374

## AVIS DE DEMANDE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

### Requête de TransAlta Generation Partnership, par sa société gestionnaire TransAlta

#### en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité

#### La demande

TransAlta Generation Partnership, par sa société gestionnaire TransAlta, a déposé une requête datée du 5 décembre 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. L'octroi de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail aux grands consommateurs de l'Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

#### Comment consulter la demande

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2014-0374 dans la case « Trouver une requête ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de TransAlta Generation Partnership aux adresses indiquées plus bas.

#### Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO: orale et écrite. La CEO compte traiter cette demande lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale

doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vos observations doivent être reçues par la CEO et TransAlta Generation Partnership d'ici le **9 janvier 2015**.

### **Comment participer**

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à TransAlta Generation Partnership avant le **13 janvier 2015**.

Si le demandeur souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, avant le **20 janvier 2015**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie que les observations écrites seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

### **Comment déposer des documents auprès de la CEO**

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2014-0374** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

**De plus amples renseignements**

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page Consommateurs du site Web de la CEO, [www.ontarioenergyboard.ca](http://www.ontarioenergyboard.ca). Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632 2727 (sans frais) pour obtenir des informations sur la procédure et les modalités de participation.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.**

**ADRESSES****Commission de l'énergie de l'Ontario:**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
Case postale 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la Commission

Dépôts:  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)

Courriel: [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Téléphone: 1 888 632 6273 (sans frais  
d'interurbain)  
Télécopieur: 416 440 7656

**Demandeur:**

TransAlta Generation Partnership, par sa  
société gestionnaire TransAlta  
110 - 12 Avenue SW  
Calgary (Alberta) T2R 0G7

À l'attention de:  
M<sup>elle</sup> Carissa Browning

Courriel : [carissa\\_browning@transalta.com](mailto:carissa_browning@transalta.com)  
Téléphone: 403-267-3665  
Télécopieur: 403-267-7255

Fait à Toronto, le 23 décembre 2014

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission